

Procès-verbal de l'**assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive le **jeudi 7 avril 2022** 17 h, par visioconférence.

Sont présents formant quorum :

Madame Geneviève Héon, présidente et conseillère de la Ville de Longueuil
Madame Doreen Assaad, vice-présidente et mairesse de la Ville de Brossard
Monsieur Marc-Antoine Azouz, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Lysa Bélaïcha, conseillère de la Ville de Longueuil
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté
Madame Nathalie Delisle, conseillère de la Ville de Longueuil
Madame Louise Dion, conseillère de la Ville Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Nicholas Kaminaris, membre représentant des usagers du transport en commun
Monsieur Sylvain Larocque, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Francis Le Chatelier, conseiller de la Ville de Saint-Lambert
Monsieur Éric Normandin, membre indépendant
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général
Maître Carole Cousineau, directrice Affaires juridiques et secrétaire corporative
Madame Pascale Denis, directrice Finances et trésorière

1. OUVERTURE

1.1 Ouverture de la séance

1.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-35

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Éric Normandin :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 Période de questions du public

Les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont été remplacées par celles du décret 689-2020 du 25 juin 2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

Toutefois, comme il est impossible de respecter les mesures sanitaires prévues par le décret, dont celle du maintien de la distanciation de deux mètres entre les personnes présentes, les séances se tiennent sans la présence du public.

Les usagers peuvent poser leur question jusqu'à 12h le jour de l'assemblée, via l'adresse courriel publiée sur le site internet du RTL.

Une seule question du public a été adressée en ligne.

Monsieur Marc Scattolin de Brossard :

- D'après un article récent dans Le Devoir, l'offre de service du RTL se situe actuellement à 92 % de ce qu'elle était avant la pandémie. Comment ce chiffre est-il calculé? Si les données nécessaires pour ce faire ne sont pas public, pourquoi?

La question s'adresse à Nick Kaminaris : vous êtes le représentant des usagers du transport en commun. Utilisez-vous le service de transport en commun du RTL?

La présidente répond à cette question.

1.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-36

Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 10 mars 2022

Il est proposé par Doreen Assaad, appuyé par Lysa Bélaïcha :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 10 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ORGANISATION DU TRANSPORT

2.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-37

Suivi des modifications de service du 2 mai et du 27 juin 2022 – Ajout d'une ligne et entente de financement

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Lysa Bélaïcha :

D'APPROUVER le projet pilote consistant à la création de la ligne express 428 avec une mise en service partielle à partir du 2 mai 2022.

D'APPROUVER le rehaussement de service sur la ligne 428 à compter du 27 juin 2022 sujet à la conclusion d'une entente de financement avec les parties prenantes.

CONSÉQUEMMENT,

DE CONCLURE la signature d'entente de financement de ce projet-pilote avec les partenaires, d'autoriser le Directeur général à négocier les particularités et d'autoriser celui-ci à signer pour et au nom du Réseau de transport de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-38

Modification de la résolution 19-61 et prolongation de contrat – Location et entretien de sarraus, salopettes et chiffons – option 1

CONSIDÉRANT QUE les documents d'appel d'offres prévoient une option de renouvellement de contrat;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le RTL de continuer à fournir ces biens et ce service afin d'assurer le bon déroulement des opérations.

Il est proposé par Sylvain Larocque, appuyé par Marc-Antoine Azouz:

D'AMENDER la résolution initiale 19-61 pour y prévoir que le RTL se réserve tous ses droits quant à l'exercice de l'option de renouvellement;

D'EXERCER l'option de prolongation du contrat P19-005 – Location et entretien de sarraus, salopettes et chiffons à la firme UNIFIRST CANADA LTÉE, pour une période de trois (3) ans débutant le 1er juillet 2022, conformément à l'appel d'offres, aux prix unitaires soumis, majorés en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC), pour un montant total estimé à 546 130,10 \$ (taxes et provisions incluses), conformément aux dispositions du contrat, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-39

Octroi de contrat – Peinture électrostatique d'abribus avec ou sans caisson publicitaire

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Nancy Decelles:

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P22-004 - Peinture électrostatique d'abribus avec ou sans caisson publicitaire, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise PEINTURE PLATINIUM INC. au prix soumis, pour un montant total estimé à 120 243,72 \$ (taxes incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

Le RTL se réserve tous ses droits quant à l'exercice de toute option.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-40

Octroi de contrat – Services professionnels d'une firme spécialisée en gérance de construction pour des projets d'infrastructures de bâtiments

Il est proposé par Louise Dion, appuyé par Francis Le Chatelier:

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P22-018 - Services professionnels d'une firme spécialisée en gérance de construction pour des projets d'infrastructures de bâtiments, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme GROUPE AXOR INC., aux prix soumis, pour un montant total estimé à 2 924 159,18 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-41

Octroi de contrat – Travaux de réfection de la toiture et de remplacement des unités de ventilation au garage no 1 au centre d'exploitation de Saint-Hubert

Il est proposé par Magalie Queval, appuyé par Nicholas Kaminaris:

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P22-010 – Travaux de réfection de la toiture et de remplacement des unités de ventilation du garage n°1 du Centre d'exploitation de Saint-Hubert, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise TOITURES TROIS ÉTOILES INC., aux prix soumis, pour un montant total estimé à 9 575 112,04 \$ (taxes incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER une réserve pour contingences, telle que spécifiée en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **RESSOURCES HUMAINES**

4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-42

Approbation du plan d'effectifs 2022 et structure générale

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Louise Dion :

D'APPROUVER le plan d'effectifs des postes réguliers pour l'année 2022 ainsi que la structure générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-43

Dépôt – Rapport financier audité et état des résultats du transport adapté aux personnes à mobilité réduite au 31 décembre 2021

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Doreen Assaad:

PRENDRE ACTE du dépôt des états financiers audités et de l'état des résultats du transport adapté aux personnes à mobilité réduite au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-44

Dépôt – Liste des chèques émis

PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 22 février au 21 mars 2022, pour le paiement des comptes inscrits, au montant de 13 062 089,41 \$.

5.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-45

Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – février 2022

PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de février 2022.

7. CLÔTURE

7.1 Période d'intervention des membres du conseil

Chacun des membres s'adresse à l'audience tour à tour.

7.2 Levée de l'assemblée

La présidente lève la présente assemblée. Il est 17h28.

Geneviève Héon
Présidente

Me Carole Cousineau
Secrétaire corporative